36	À Stacken / Neiwiss II à Rodange	18.03.2021	18892/17C
35	À la Croix Cassée à Rodange	16.07.2020	16797/17C
34	Rue Batty Weber / Rue Jean-Baptiste Gillardin à Pétange	17.04.2019	16577/17C
33	Rue Batty Weber à Pétange	16.03.2020	16476/17C
32	Rue de la Piscine à Pétange	04.08.2017 / 20.12.2018	17940/17C, 17940PA/17C
N°	**PAP NQ approuvés**	**Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures**	**Références**

19	"Rue de la Minière / Bleschcréiche" à Rodange	10.04.2026	17C/022/2025	-	-
17	"Rue des Alliés" à Pétange	30.09.2022	17C/017/2021	28.11.2022	9997B/PG
16	AMTF - Train 1900 à Rodange	28.09.2022	17C/016/2021	05.10.2022	9837c/PS-mb
13	"Route de Longwy" à Pétange	28.06.2023	17C/018/2022	-	-
12	"Croix St Pierre" à Rodange	22.12.2022	17C/019/2022	-	-
11	Suppression de l'indication du bâtiment protégé	21.12.2021	17C/015/2021	-	-
9	"Route de Longwy" à Rodange	20.12.2021	17C/014/2021	-	-
8	"Grand-Rue" à Lamadelaine	20.04.2021	17C/011/2020	-	-
7	"A Stacken / Neiwiss II" à Rodange	02.02.2021	17C/010/2020	-	-
6	"À la Croix Cassée" à Rodange	20.04.2021	17C/012/2020	-	-
5	"Op Hëllpréich" à Rodange	11.10.2023	17C/020/2023	15.12.2023	10146b/CS
2	"Auf den Jenken" à Pétange	19.11.2020	17C/009/2019	-	-
1	ZAE au lieu-dit "PED / Grand Bix"	28.01.2019	17C/008/2018	-	-
N°	**Modifications ponctuelles**	**Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures**	**Références**	**Approbations définitives du Ministre de l'Environnement**	**Références**

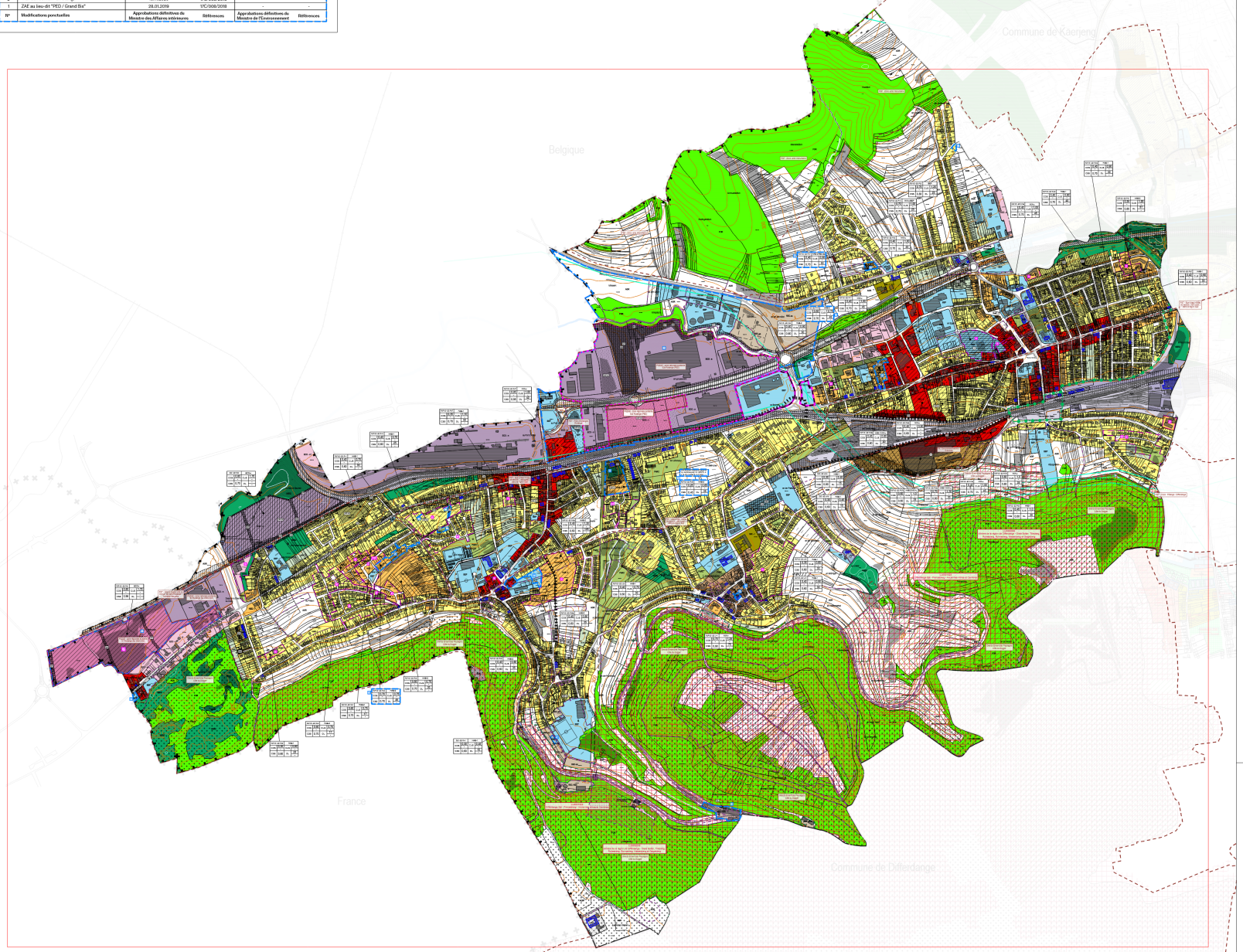

Légende: PAG

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c/1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- GARE Zone de gares et arrêts ferroviaires et routières
- FER Zone spéciale du réseau ferroviaire
- REC-ab Zone de sport et de loisir avec séjour
- REC-ns Zone de sport et de loisir sans séjour
- REC-1900 Zone de sport et de loisir - Train 1900
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Dénomination de la / des zones		
COS	max. / min.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

Zone soumise à la réalisation ocurrue de log. abordables selon l'art. 29bis, (2) a) 2. de la loi modifiée du 19.07.2004

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (12)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone d'urbanisation prioritaire type I
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP Servitude "urbanisation - paysagère"
  - EN Servitude "urbanisation - élément naturel"
  - CH Zone de servitude "urbanisation - chiroptères"
  - E Zone de servitude "urbanisation - eau"
  - CV Servitude "urbanisation - couléie verte"
  - TA Zone de servitude "urbanisation - zone tampon"
  - GA Zone de servitude "urbanisation - garage et stationnement"
  - ET Zone de servitude "urbanisation - conduite électrique aérienne"
  - WL Zone de servitude "urbanisation - wagon-lit"
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Bâtiment protégé (8)
  - petit patrimoine protégé (9)
- Zone de risques d'éboulements miniers (10)
- Zone de bruit ≥ 70dEBA (11)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

à l'aménagement du territoire

- PAG modifié de la zone industrielle à caractère national (3)
- Plan d'occupation du sol "Lycée technique Mathias Adam" (14)

Plans directeurs sectoriels - PDS (14)

- PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (CEP) - Coupure verte (CV) - Zone verte intercurbaine (ZVI)
- PDS Transports (PST): Couloir / bus - fer
- PDS Zones d'activités économiques (PSZAE):
  - Zone d'activités économiques nationale existante - projetée
  - Zone d'activités économiques régionale existante - projetée
- PDS Logement (PSL): Zone prioritaire d'habitation

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national - RGD (2)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones spéciales de conservation (4)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection spéciale (5)

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux (7)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (7)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)
- Mesures CEF (relevé non exhaustif) (6)
- Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (8)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (8)
- Routes nationales (RN) (12)
- Chemins repris (CR) (12)
- Lignes ferroviaires (12)
- Circulation et stationnement
- Piste cyclable nationale "PC6 de l'Attert"
- Bâtiments existants
- Parcellaire
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (12)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (12)
- Conduites électriques aériennes (12)
- Limite de la commune
- Limite d'état

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016
Mise à jour: AC Pétange et 2+5

(1) *Mémorial A - 266 du 20 avril 2018*
Règlement grand-ducal du 8 avril 2018 déclarant obligatoire la modification du complément de plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 26 novembre 1979
déclarant obligatoire le complément de plan d'aménagement partiel portant création de zone industrielles à caractère national dans le sud du pays
(2) *Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2016*
(3) *Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014*
(4) *Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, mise à jour conformément aux règlements grand-ducaux du 6 octobre 2023*
(5) *Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, mise à jour conformément aux règlements grand-ducaux du 6 octobre 2023*
(6) *Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et 21*
- Cadastre des biotopes protégés du lieu bâti et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2016
- Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010
(7) *La liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire publiée au mémorial B - No. 36 du 7 mai 2008, compilée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 21 juin 2017)*
(8) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, février 2016*
(9) *Inventaire préliminaire, Zeyen + Baumann, validé par le Service des Sites et Monuments Nationaux, 2014/2015*
(10) *Version du 16.02.2016, Géoportail.lu-ZP*
(11) *Géoportail du Luxembourg, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Société de l'Ouïe et du Langage (LUFA)*
(12) *Base de données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxtip, 1997, les tronçons ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann*
(13) *Règlement grand-ducal du 22 juillet 2003 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Lycée Technique Mathias Adam»*
(14) *Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités » « logements »*

Commune de Pétange
Place J.-F. Kennedy
L-4760 Pétange

pétange MOTIVATION COMPANY

Plan d'aménagement général (PAG)

→ Plan d'ensemble

Découpage du plan à l'échelle 1:5.000

- Vote du conseil communal le 25 septembre 2017
- Approbation du Ministre de l'Intérieur le 29 mars 2018
- Arrêté de la MDDI - Département de l'Environnement le 14 décembre 2017
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur du Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités économiques » et « logements » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Plan coordonné

Échelle 1:10.000
Avril 2026

N

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
36, rue des Prés
L-2349 Luxembourg
T+ 352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu